

Directeur technique (2654.1.7)

Les directeurs techniques/directrices techniques donnent corps aux visions artistiques des créateurs dans le respect de contraintes techniques. Ils/elles coordonnent les opérations des différentes unités de production, telles que la scène, les costumes, le son, l'éclairage et le maquillage. Ils/elles adaptent le prototype et étudient la faisabilité, la mise en œuvre, l'exploitation et le suivi technique du projet artistique. Ils/elles sont également responsables du matériel scénique et de l'équipement technique.

Pyrotechnicien (3431)

Les pyrotechniciens/pyrotechniciennes contrôlent les éléments pyrotechniques d'un spectacle en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent mutuellement. Par conséquent, les opérateurs travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs, les opérateurs et les artistes interprètes. Les pyrotechniciens préparent et supervisent la mise en place des systèmes pyrotechniques, dirigent l'équipe technique, programment l'équipement et assurent le fonctionnement des systèmes pyrotechniques. L'utilisation d'explosifs et de matériaux combustibles à proximité des artistes et du public en fait une profession à haut risque.

LUMIERE

Chef éclairagiste (2654.1.4)

Les chefs éclairagistes déterminent quels sont les éclairages nécessaires au cours de la production, en fonction de la vision créatrice du réalisateur de films cinématographiques et vidéos/de la réalisatrice de films cinématographiques et vidéos. Ils/elles utilisent le script pour concevoir les exigences en matière d'éclairage pour chaque plan. Les chefs éclairagistes surveillent la configuration et le fonctionnement de l'éclairage.

Concepteur lumière (2166.11)

Les concepteurs lumière/conceptrices lumière conçoivent l'éclairage pour un spectacle et en supervisent la réalisation. Leurs travaux sont fondés sur la recherche et la vision artistique. Leur création est influencée par et influence d'autres créations, et doit être conforme à celles-ci ainsi qu'à la vision

artistique globale. Par conséquent, les scénographes travaillent en étroite collaboration avec les réalisateurs, les opérateurs et l'équipe artistique. Lors des répétitions et des spectacles, les concepteurs lumière/conceptrices lumière encadrent les opérateurs pour assurer la synchronisation et la manipulation. Ils/Elles élaborent des scripts d'éclairage, des listes de repères et d'autres documents destinés à aider les opérateurs et les membres de l'équipe de production. Ils/Elles travaillent parfois en tant qu'artistes indépendants, en créant des œuvres d'art lumineuses ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un spectacle.

Électricien d'événement (7411.1.3)

Les électriciens/électriciennes d'événement montent et démontent des systèmes électriques temporaires et fiables pour des événements. Ils/Elles travaillent dans des lieux qui n'ont pas accès, ou un accès insuffisant, au réseau électrique. Leurs travaux sont basés sur des instructions, des plans et des calculs. Ils/Elles travaillent à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils/Elles coopèrent étroitement avec l'équipe et les opérateurs techniques.

Technicien lumière (3435.15) (même profession Arts de la scène)

Les techniciens/techniciennes lumières doivent mettre en place, préparer, contrôler et entretenir l'équipement d'éclairage afin de fournir une qualité d'éclairage optimale pour les représentations en direct et les films cinématographiques. Ils/Elles coopèrent avec les équipes de transport lors du déchargement du matériel, et assurent la mise en place et le fonctionnement des appareils et des instruments d'éclairage.

Pupitreux régie lumière (3435.25.2)

Les pupitreux/pupitreuses régie lumière contrôlent l'éclairage d'une performance en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes ou exécutants. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent mutuellement. Par conséquent, les opérateurs travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs, les opérateurs et les artistes interprètes. Ils/Elles préparent et supervisent la mise en place, dirigent l'équipe technique, programment l'équipement et assurent le fonctionnement du système d'éclairage. Ils/Elles peuvent être responsables des appareils d'éclairage classiques ou automatisés et, dans certains cas, du contrôle vidéo. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et d'autres documents.

Poursuiveur (3435.25.1)

Les poursuiveurs/poursuiveuses contrôlent les spots en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes. Les spots sont des instruments d'éclairage spécialisés conçus pour suivre les artistes ou les mouvements sur scène. Le mouvement, la taille, la largeur et la couleur du faisceau sont contrôlés manuellement. Par conséquent, ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les pupitreurs régie lumière et les artistes interprètes. Leurs travaux sont réalisés sur la base d'instructions et d'autres documents. Ils/Elles peuvent notamment travailler en hauteur, sur des ponts ou au-dessus d'un public.

Technicien lumière automatisée (3435.15.1)

Les techniciens/techniciennes lumières automatisées sont responsables de la mise en place, de la préparation, du contrôle et de l'entretien d'appareils d'éclairage numériques et automatisés afin d'assurer une qualité d'éclairage optimale lors de représentations en direct. Ils/Elles coopèrent avec les équipes de transport lors du déchargement du matériel, et assurent la mise en place et le fonctionnement des

PLATEAU**Technicien plateau (3435.25.5)**

Les techniciens/techniciennes plateau gèrent différents aspects techniques lors d'un spectacle en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes ou exécutants. Ils/Elles préparent et exécutent la mise en place, programment les équipements et assurent le fonctionnement des différents systèmes. Ils/Elles s'occupent de l'éclairage, du son, de la vidéo, des décors et/ou des systèmes de levage. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et de calculs. Ils/Elles peuvent travailler dans des petites salles ou théâtres et dans le cadre de petites productions artistiques.

Machiniste scène (3435.25.4)

Les machinistes de scène manipulent les décors et d'autres éléments lors d'un spectacle, en fonction du concept artistique ou créatif, en coopération avec les artistes interprètes. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent

mutuellement. Par conséquent, les machinistes travaillent en étroite collaboration avec les créateurs, les opérateurs et les interprètes. Les machinistes préparent et réalisent la mise en place des décors, exécutent les transitions et manipulent les systèmes de perche ou de levage. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et de calculs.

Technicien montage de scène (3435.25.3)

Les techniciens/techniciennes montages de scène assurent la mise en place, la préparation, le contrôle et la maintenance de décors de scène pré-assemblés afin de garantir une qualité optimale lors de représentations en direct. Ils/Elles coopèrent avec les équipes de transport lors du déchargement, de la mise en place et du déplacement des équipements et des décors.

Cintrier (3435.4)

Les cintriers/cintrières contrôlent les mouvements des décors et d'autres éléments d'un spectacle en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes ou exécutants. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent mutuellement. Par conséquent, ils/elles travaillent de concert avec les concepteurs, les opérateurs et les artistes interprètes ou exécutants. Ils/Elles préparent et supervisent la mise en place de l'équipement, et programment et manipulent les systèmes automatisés pour le levage ou les mouvements horizontaux. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et de calculs. La manipulation de charges lourdes à proximité ou au-dessus des artistes ou du public en fait une profession à haut risque.

Cordiste (7215.2.3)

Les cordistes assemblent et utilisent des structures de levage temporaires en hauteur pour lever des personnes ou des équipements lors de spectacles. Leurs travaux sont basés sur des instructions, des plans et des calculs. Ils/Elles travaillent en suspension et en hauteur, et assemblent des structures pour soulever des artistes ou des charges lourdes, ce qui en fait une profession à haut risque. Ils/Elles travaillent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ils/Elles coopèrent avec les monteurs au sol afin de décharger et d'assembler les structures au sol.

Monteur au sol (7215.2.2)

Les monteurs/monteuses au sol aident les monteurs d'échafaudage à assembler des structures temporaires de suspension afin de lever les équipements de scène. Leurs travaux sont fondés sur des instructions et des plans. Ils/Elles travaillent à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils/Elles coopèrent étroitement avec les gréeurs.

Chef d'atelier (3435.10)

Les chefs d'atelier coordonnent des ateliers spécialisés qui construisent, préparent, adaptent et entretiennent des éléments utilisés sur scène. Leurs travaux se fondent sur la vision artistique, le calendrier et les documents de la production. Ils/Elles communiquent avec les créateurs, l'équipe de production et les autres départements de la production.

Chef constructeur en décors (3432.4) (même profession Arts de la scène)

Les chefs constructeurs/constructrices en décors doivent assembler, construire, préparer, adapter et entretenir les éléments scéniques utilisés sur scène et pour produire des films ou des programmes de télévision. Ils/Elles utilisent une grande variété de matériaux comme le bois, l'acier, l'aluminium et le plastique. Leurs travaux sont basés sur une vision artistique, des modèles réduits, des croquis et des plans. Ils/Elles travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs et peuvent créer des stands pour des foires, des fêtes foraines et d'autres événements.

Chef décorateur (2654.1.5) (même profession Arts de la scène)

Les chefs décorateurs/décoratrices spectacles sont responsables de l'aspect complet (style, couleurs et emplacements) des programmes télévisés, des séries, des films et des spots publicitaires. Ils/elles créent le concept visuel pour l'ensemble de la production, tels que la scénographie, l'éclairage, les costumes et les angles de prise de vue. Les chefs décorateurs/décoratrices spectacles collaborent avec le directeur, les concepteurs et supervisent le service artistique. Ils/elles créent également des esquisses, des dessins, étudient les couleurs et la localisation, et conseillent le réalisateur en matière d'accessoires et de mise en scène.

Costumier (7531.1)

Les costumiers/costumières fabriquent, cousent, brodent, teignent, modifient et entretiennent des costumes destinés à être utilisés dans des spectacles vivants et dans des

films ou des programmes de télévision. Leurs travaux sont fondés sur une vision artistique, des croquis ou des modèles finis ainsi que sur leur connaissance du corps humain afin de permettre une grande amplitude dans les mouvements des acteurs. Ils/Elles travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs.

Assistant costumier (3435.7.1) (même profession Art de la scène)

Les assistants costumiers/assistantes costumières prêtent assistance lors de l'habillement des acteurs et des figurants. Ils/Elles s'assurent que les costumes soient conformes à la vision du créateur de costumes et veillent à la continuité de l'apparence des artistes. Ils/Elles entretiennent et réparent les costumes. Ils/Elles stockent les costumes correctement et en toute sécurité après le tournage.

Habilleur (3435.7)

Les habilleurs/habilleuses assistent les artistes avant, pendant et après le tournage afin que leurs costumes soient conformes à la vision artistique du metteur en scène et de l'équipe artistique. Ils/Elles sont responsables de la qualité des costumes, de leur entretien et de leur réparation, et aident les artistes lors des changements rapides de costumes.

Assistant coiffeur (5141.1.4)

Les coiffeurs/coiffeuses spectacle aident et accompagnent les artistes avant, pendant et après le spectacle pour s'assurer que les coiffures sont conformes à la vision artistique du metteur en scène et de l'équipe artistique. Ils/Elles entretiennent, examinent et réparent les perruques et réalisent des modifications rapides en fonction des besoins.

Coiffeur-maquilleur (5142.4)

Les coiffeurs-maquilleurs/coiffeuses-maquilleuses créent des maquillages et des coiffures pour des artistes et en supervisent la réalisation. Leurs travaux sont fondés sur des recherches et une vision artistique. Leurs travaux et les travaux des autres créateurs s'influencent mutuellement, et doivent ainsi s'inscrire dans une vision artistique d'ensemble. Par conséquent, ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs artistiques, les opérateurs et l'équipe artistique. Ils/Elles élaborent des croquis, des dessins, des modèles, des plans ou d'autres documents destinés à informer et à

orienter les travaux de l'atelier et de l'équipe artistique. Ils/Elles travaillent parfois en tant qu'artistes indépendants, en réalisant des créations de maquillage ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un spectacle.

Maquilleur (5142.5) (même profession Arts de la scène)

Les maquilleurs/maquilleuses aident les artistes avant, pendant et après la réalisation et le tournage de films ou de programmes de télévision et veillent à ce que les maquillages soient conformes à la vision artistique du metteur en scène et de l'équipe artistique. Ils/Elles créent des styles et des personnages avec des produits de maquillage et des prothèses. Ils/Elles entretiennent, examinent et réparent les prothèses et réalisent des modifications rapides en fonction des besoins.

Scénographe (3432.5)

Les scénographes conçoivent la scène et les décors pour un spectacle, et en supervisent la création. Leurs travaux sont fondés sur des recherches et une vision artistique. Leurs travaux et les travaux des autres créateurs s'influencent mutuellement, et doivent ainsi s'inscrire dans une vision artistique d'ensemble. Par conséquent, les scénographes travaillent en étroite collaboration avec les réalisateurs, les opérateurs et l'équipe artistique. Lors des répétitions et des performances, ils/elles encadrent les opérateurs pour assurer la synchronisation et la manipulation. Les scénographes élaborent des croquis, des dessins, des modèles, des plans ou d'autres documents destinés à informer et à orienter les travaux de l'atelier et de l'équipe artistique. Ils/Elles peuvent également concevoir des stands d'exposition pour des foires et autres manifestations.

Peintre scénique (3432.4.1)

Les peintres scéniques décorent des scènes pour des spectacles vivants. Ils/Elles emploient une grande variété de techniques d'artisanat et de peinture, telles que la peinture figurative, la peinture paysagère et le trompe-l'œil, pour créer des scènes convaincantes. Leurs travaux sont basés sur une vision artistique, des croquis et des images. Ils/Elles travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs.

Peintre décorateur (7316.1) (même profession Arts de la scène)

Les peintres décorateurs/peintres décoratrices conçoivent et créent des motifs sur différents types de surfaces telles que la poterie, les encadrements, le verre et le tissu.

Ils/Elles utilisent divers matériaux et des techniques variées pour produire des illustrations décoratives, allant du pochoir au dessin à main levée.

Accessoiriste (3435.17) (même profession Arts de la scène)

Les accessoiristes construisent, préparent, adaptent et entretiennent des accessoires utilisés sur scène et pour le tournage de films ou de programmes de télévision. Les accessoires peuvent être de simples imitations d'objets de la vie réelle, ou des effets électroniques, pyrotechniques ou autres. Leurs travaux se fondent sur une vision artistique, des croquis et des plans. Ils/Elles travaillent en étroite collaboration avec les créateurs.

Chef accessoiriste (3435.18)

Les chefs accessoiristes sont responsables de la mise en place, du contrôle et de l'entretien des objets et des accessoires utilisés sur scène. Ils/Elles coopèrent avec les équipes de transport pour décharger, mettre en place et préparer les accessoires. Au cours d'un spectacle ou d'un tournage, ils/elles placent les accessoires sur scène et distribuent et rangent les accessoires en fonction des besoins.

SONORISATION

Designer sonore (3521.1.7)

Les designers sonores élaborent une conception sonore pour des spectacles et en supervisent la réalisation. Leurs travaux sont fondés sur des recherches et une vision artistique. Leurs travaux et les travaux des autres créateurs s'influencent mutuellement, et doivent ainsi s'inscrire dans une vision artistique d'ensemble. Par conséquent, les designers sonores travaillent en étroite collaboration avec les réalisateurs, les opérateurs et l'équipe artistique. Ils/Elles doivent préparer les séquences audio à utiliser lors de performances, ce qui implique notamment l'enregistrement, la composition, le traitement et le montage. Lors des répétitions et des performances, ils/elles encadrent les opérateurs pour assurer la synchronisation et la manipulation. Les designers sonores élaborent des plans, des listes de repères et d'autres documents destinés à aider les opérateurs et les membres de l'équipe de production. Les designers sonores travaillent parfois en tant qu'artistes autonomes, en créant des œuvres sonores ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un spectacle.

Opérateur son (3521.1.10)

Les opérateurs/opératrices du son contrôlent la sonorisation d'une performance en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les artistes interprètes ou exécutants. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent mutuellement. Par conséquent, les opérateurs du son collaborent étroitement avec les créateurs et les artistes interprètes. Ils/Elles préparent des séquences audio, supervisent la mise en place, dirigent l'équipe technique, programment l'équipement et assurent le fonctionnement du système sonore. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et d'autres documents.

Technicien de production son (3435.3)

Les techniciens/techniciennes de production son mettent en place, préparent, contrôlent et entretiennent l'équipement sonore afin d'assurer une qualité du son optimale lors de représentations en direct. Ils/Elles coopèrent avec les équipes de transport lors du déchargement du matériel, et mettent en place et assurent le fonctionnement du matériel et des instruments.

Technicien en instruments (7312.2)

Les techniciens/techniciennes en instruments assistent les musiciens avant, pendant et après les concerts et veillent à ce que les instruments, les appareils de sonorisation et le matériel fourni soient fonctionnels. Ils/Elles entretiennent, vérifient, accordent et réparent les instruments et réalisent des modifications rapides en fonction des besoins.

Technicien en instruments de musique (7312.5)

Les techniciens/techniciennes en instruments de musique entretiennent, accordent et réparent des instruments de musique tels que des pianos, des orgues, des instruments à vent, des violons, etc.

Technicien en studio d'enregistrement (3521.1.6)

Les techniciens/techniciennes en studio d'enregistrement assurent le fonctionnement et l'entretien des microphones et des casques dans les cabines en studios d'enregistrement.

Ils/Elles manipulent les platines de mixage. Ils/Elles gèrent toutes les exigences en matière de production sonore. Ils/Elles conseillent les chanteurs sur l'utilisation de leur voix. Ils/Elles montent les enregistrements pour réaliser un produit fini.

Ingénieur son mastering (3521.1.9)

Les ingénieurs son mastering/ingénieures son mastering convertissent les enregistrements dans le format souhaité, comme le CD, le vinyle ou le numérique. Ils/elles garantissent la qualité du son dans tous les formats.

AUDIOVISUEL

Technicien audiovisuel (3521.1) (même profession Arts de la scène)

Les techniciens/techniciennes audiovisuel mettent en place, gèrent et entretiennent des équipements pour enregistrer et monter des images et du son pour des émissions de radio et de télévision, lors d'événements en direct et pour les signaux de télécommunications.

Opérateur vidéo (3521.1.4)

Les opérateurs/opératrices vidéo contrôlent les images (projetées) d'un spectacle en fonction du concept artistique ou créatif, en collaboration avec les interprètes. Leur travail et celui des autres opérateurs s'influencent mutuellement. Par conséquent, ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les concepteurs, les opérateurs et les artistes interprètes. Ils/Elles élaborent des séquences media, supervisent la mise en place, dirigent l'équipe technique, programment l'équipement et assurent le fonctionnement du système vidéo. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et d'autres documents.

Monteur audiovisuel (2654.5)

Les éditeurs de films vidéo et de films sont responsables de l'assemblage et de la découpe des images brutes en une forme esthétique et logique, soit pour des films, des séries télévisées, soit à des fins domestiques. Ils réorganisent des scènes qui ont été tournées et décident des effets spéciaux nécessaires. Les éditeurs de vidéos et de films travaillent en étroite collaboration avec des éditeurs et réalisateurs de musique solides.

Opérateur de prise de vues (3521.1.2)

Les opérateurs/opératrices de prise de vues mettent en place et assurent le fonctionnement des caméras numériques pour tourner des films ou des programmes de télévision. Ils/Elles collaborent avec le réalisateur vidéo, le directeur de la photographie ou le client privé. Ils/Elles donnent des conseils sur la manière de tourner les scènes aux acteurs, au réalisateur et aux autres opérateurs de prise de vues.

Projectionniste (3521.1.5) (même profession Arts de la scène)

Les projectionnistes assurent le fonctionnement et l'entretien des équipements de projection dans les salles de cinéma. Ils/Elles inspectent les films cinématographiques avant leur chargement dans le projecteur. Les projectionnistes s'assurent du bon fonctionnement des équipements lors de la projection d'un film. Ils/Elles sont également responsables du stockage approprié des films cinématographiques.

ARTISTES

Artiste sonore (2652.5)

Les artistes sonores utilisent le son comme principal vecteur créatif. Ils/Elles expriment, par la création de sons, leur intention et leur identité. L'art du son est de nature interdisciplinaire et revêt des formes hybrides.

Artiste numérique (2166.5)

Les artistes numériques créent l'art qui applique la technologie numérique en tant qu'élément essentiel du processus de création. L'art numérique est généralement créé au

moyen d'ordinateurs ou d'équipements numériques plus spécialisés. On peut en profiter au moyen des mêmes instruments, partagés sur l'internet, ou via des médias plus traditionnels.

Comédien voix off (2655.1.1)

Les voix des voix hors champ sont consacrées aux dialogues des personnages de la télévision ou du film d'animation. Ils ont en commun avec leurs personnages et les font entendre avec leur voix.

Humoriste (2659.2.4)

Les comédiens stand-up racontent des histoires humoristes, des plaisanteries et un monologue qualifié de monologue, d'acte ou de routine. Ils exercent souvent des activités dans des clubs de comédie, des bars, des boîtes de nuit et des théâtres. Ils peuvent également utiliser de la musique, des tours de magie ou des étançons pour améliorer leurs performances.

Acteur (2655.1)

Les acteurs/actrices jouent des rôles et des éléments sur les performances en temps réel, la télévision, la radio, la vidéo, les films cinématographiques, ou d'autres paramètres de divertissement ou d'instruction. Ils utilisent la langue du corps (gestes et danseurs) et vocaux (discours et chant) afin de présenter le caractère ou l'histoire selon le scénario, en suivant les lignes directrices d'un directeur.

Artiste de rue (2659.2.5)

Les artistes de rue créent des spectacles de rue pour les espaces extérieurs, en utilisant l'espace et le public comme une ressource créative. Ils créent leurs résultats par l'exploration et l'expérimentation ludiques afin de divertir et éventuellement de partager des opinions critiques sur des questions de société. Ils stimulent la participation du public en tant que composante de leurs performances, tout en respectant la sécurité et l'intégrité du public.

Artiste de cirque (2659.2.1)

Les artistes des cirques développent des pièces de travail originales qui présentent de grandes aptitudes artistiques et d'exécution, ainsi que des propositions émotionnelles et artistiques destinées au grand public. À eux seuls, ou collectivement, ils peuvent exercer une ou plusieurs disciplines du cirque traditionnelles ou originales, qui sont généralement fondées sur des capacités physiques telles que la force, l'équilibre, la souplesse, la capacité et la coordination des parties du corps, et associées à des disciplines de performance telles que la danse, le théâtre, la mime, etc. La nature physique des exercices comprend souvent un certain niveau de risque pour l'artiste interprète ou exécutant.

Artiste de variétés (2659.2.6)

Les artistes de la variété sont des artistes multidisciplinaires qui maîtrisent au moins deux des disciplines suivantes : comédie, danse, chant, arts du cirque, manipulation d'objets et illusionnisme. Ils effectuent leurs activités en solo ou collectivement, peuvent apparaître dans le spectacle de variétés musicales, le cabaret, les comédies musicales et d'autres événements de divertissement. Leur performance artistique se caractérise par la combinaison des arts, des styles et des disciplines.

Artiste d'art-performance (2659.2)

Les artistes de la performance créent une performance qui peut être n'importe quelle situation comportant quatre éléments de base : le temps, l'espace, le corps de l'artiste ou sa présence dans un média, et une relation entre l'artiste et son public ou ses spectateurs. Il peut être écrit ou spontané, avec ou sans participation du public. Les performances peuvent être diffusées en direct ou par l'intermédiaire des médias. L'art peut se produire en n'importe quel endroit, dans n'importe quel lieu et pour toute durée.

Danseur (2653.2)

Les danseurs interprètent des idées, des sentiments, des histoires ou des personnages pour le public en utilisant la langue de mouvement et d'organisme, principalement accompagnée d'une musique. Il s'agit normalement d'interpréter le travail d'un chorégraphe ou d'un répertoire traditionnel, bien qu'il soit parfois nécessaire d'improvisation.

Chorégraphe (2653.1)

Les chorégraphes créent des séquences de mouvements dans lesquelles le mouvement, la forme ou les deux sont précisés. Certains chorégraphiques assument également le rôle de coordination, d'enseignement et de répétition dans la production de la chorégraphie. Ils peuvent également jouer le rôle d'entraîneur de mouvement pour les acteurs.

Animateur danse (2355.3)

Les animateurs danse/animatrices danse enseignent, dans un contexte récréatif, divers genres et formes de danse, tels que le ballet, le jazz, les claquettes, les danses de salon, le hip-hop, les danses latino, la danse folklorique, etc. Ils/elles fournissent aux étudiants une notion de l'histoire de la danse et du répertoire, mais se concentrent principalement sur une approche fondée sur la pratique dans leurs cours, dans lesquels ils aident les étudiants à expérimenter et à maîtriser différents styles et techniques de danse et d'expression dramatique et les encouragent à développer leur propre style. Ils/elles créent, chorégraphient et produisent des spectacles, et coordonnent la production technique et le décor, les accessoires et les costumes utilisés sur scène.

Régisseur effets spéciaux volants (3435.14)

Les régisseurs/régisseuses effets spéciaux volants conçoivent des effets spéciaux volants pour un spectacle et supervisent ou participent à leur exécution. Leurs travaux sont fondés sur des recherches et une vision artistique. Leurs travaux et les travaux des autres créateurs s'influencent mutuellement, et doivent ainsi s'inscrire dans une vision artistique d'ensemble. Ils/Elles forment les acteurs de la chorégraphie aérienne et assurent la manipulation aérienne pendant le spectacle. Par conséquent, ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs artistiques, les opérateurs, les interprètes et les membres de l'équipe artistique. Ils/Elles préparent et supervisent la mise en place des éléments, effectuent des contrôles de sécurité et gèrent les systèmes de levage de personnes. Ils/Elles sont formé(e)s pour réagir de manière appropriée aux situations d'urgence susceptibles de se produire dans le cadre d'un vol sur scène. Leurs travaux sont réalisés sur la base de plans, d'instructions et de calculs. La manipulation de personnes en hauteur, à proximité ou au-dessus des artistes et du public, en fait une profession à haut risque.

Régleur de cascades (3435.9)

Les régleurs/régleuses de cascades accompagnent les interprètes dans la réalisation des séquences de combat en toute sécurité. Ils/Elles dirigent les combats dans le cadre de spectacles tels que la danse, le cinéma, la télévision, le cirque, la variété, etc. Ils/Elles doivent avoir de l'expérience dans le domaine du sport, comme l'escrime, le tir ou la boxe, les arts martiaux, tels que le judo, le wus hu ou le karaté, ou encore une formation militaire.

Répétiteur de ballet (2653.1.2)

Les répétiteurs de danse aident les chefs d'orchestre et les chorégraphes à diriger les répétitions et à guider les artistes tout au long de la répétition. Quelles que soient leur nature et leur portée, les actions de leur auteur sont, d'un point de vue éthique et pratique, fondées sur un engagement de respecter l'intégrité des travaux.